



T +41 31 3266607
E gaelle.lapique@gruene.ch

Département fédéral de justice
et police (DFJP)
3003 Bern
vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch

Berne, le 22 novembre 2019

Modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) ; restriction des voyages à l'étranger et modification du statut de l'admission provisoire ; consultation

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité la position des VERTS suisses sur l'objet cité en titre.

Les VERTS rejettent avec fermeté les durcissements démesurés et dénués de sens prévus dans ce projet en matière d'interdiction de voyager pour les personnes admises à titre provisoire. Ces restrictions vont trop loin et ne sont pas conciliables avec les droits fondamentaux des personnes concernées.

Au vu du caractère déjà très restrictif de la réglementation actuelle, il n'est pas nécessaire de légiférer pour introduire des durcissements supplémentaires – point de vue que partage d'ailleurs le Conseil fédéral dans sa prise de position au sujet de la motion Pfister 15.3953. De plus, l'avant-projet va nettement au-delà du mandat du Parlement, en particulier au sujet de l'interdiction de se rendre dans des pays tiers : aucun intérêt public ne peut justifier un durcissement d'une telle ampleur. Cela reviendrait à enfermer sur le petit territoire suisse des personnes ayant droit à une protection pour la plupart sur le long terme. De plus, ces interdictions de voyager vont à l'encontre des développements de l'UE allant vers un ajustement du statut de protection des personnes réfugiées et des autres personnes à protéger.

Pour les VERTS, les restrictions *actuelles* de la liberté de voyager des personnes admises à titre provisoire sont déjà injustifiées et devraient être supprimées.

En résumé, les VERTS rejoignent les critiques émises par l'OSAR dans sa prise de position détaillée et demandent que les nouveaux articles 59d et 59e soient supprimés de l'avant-projet de modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Ils rejettent également les sanctions disproportionnées prévues en cas de voyage non autorisé.

Amélioration du statut de l'admission provisoire

Les VERTS saluent par contre les quelques améliorations proposées en matière d'intégration des admis-e-s provisoires, comme celles portant sur le changement de canton. Mais ces propositions restent toutefois largement insuffisantes. Car rappelons-le : l'expérience montre que les personnes admises à titre provisoire restent la plupart du temps à long terme en Suisse. Elles ont donc, tout comme la société dans son ensemble, intérêt à une intégration rapide et durable dans le monde du travail, notamment. Ainsi, des mesures beaucoup plus ambitieuses sont nécessaires pour améliorer la situation des admis-e-s provisoires ([voir notamment les propositions formulées par la CSIAS en janvier 2017](#)).

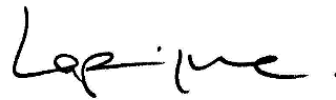
De même, les VERTS regrettent fortement qu'il ait été renoncé à une nouvelle appellation de l'admission provisoire. Il semble pourtant exister un large consensus pour s'éloigner de l'appellation trompeuse de « provisoire » et pouvant prêter à confusion auprès d'employeurs potentiels. Il faudrait ainsi impérativement un nom positif, qui exprime que les personnes concernées ont besoin de protection en Suisse et que la plupart y restent à long terme. Finalement, une intégration réussie nécessiterait aussi un assouplissement des conditions du regroupement familial pour les personnes admises à titre provisoire.

Nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez à cette prise de position et restons à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, à l'expression de notre haute considération.



Balthasar Glättli
Président du groupe parlementaire



Gaëlle Lapique
Secrétaire générale adjointe